

Quand le HASARD fait bien mal les choses

Après 18 mois de silence et d'opacité totale, l'INVS a rendu ses conclusions sur l'enquête de Saint-Cyr l'Ecole : les cancers infantiles sont deux fois plus nombreux que dans le reste de la population, ce taux s'élève même à quatre si l'on prend en compte les seuls cancers du système nerveux central. Cette concentration anormale de cancers chez les enfants serait le résultat du..HASARD !

Le cynisme de cette conclusion est une véritable provocation pour les parents qui attendaient d'une enquête menée par l'organisme public de veilles sanitaires des réponses sérieuses à leurs interrogations ou, tout au moins, des pistes d'explication.

Il est vrai que, depuis le début, l'affaire est fort mal engagée.

Rappelons rapidement les faits :

Un collectif d'associations de Saint-Cyr révèle, à la suite d'une enquête sanitaire citoyenne, l'existence de nombreuses pathologies lourdes (formes rares de cancer du tronc cérébral, leucémie...), notamment chez les enfants, autour d'une station de base de téléphonie mobile installée, depuis 1992, sur les toits de l'école. Face à leur forte mobilisation et au soutien actif de leur maire, la Direction Générale de la santé saisissait, en 2002, l'INVS afin qu'une enquête sanitaire soit lancée.

Pour suivre cette enquête sanitaire, un comité de suivi est mis en place auquel participent les associations. Dès la première réunion de ce comité de suivi, celles-ci apprennent que l'INVS a exclu de son champ d'investigation les champs électromagnétiques émis par les stations de base situées sur le toit de l'école.

Nous relayons leur colère auprès du Ministère de la santé et obtenons, en juin 2003, une réunion placée sous l'égide du Directeur Général de la santé. Lors de cette réunion nous sont présentés le protocole d'enquête et les premiers résultats, ceux-ci étant bien sûr, fortement dépendants du protocole retenu.

Celui-ci est la pure et simple négation d'une enquête sanitaire sérieuse. Aucune investigation systématique n'est prévue autour de l'antenne. Mieux, tout en critiquant l'enquête sanitaire citoyenne, l'INVS reprend ses chiffres – forcément incomplets puisque recueillis dans le cadre d'une enquête non obligatoire – et ose les rapporter à l'ensemble de la population de la ville pour justifier la non prise en compte des pathologies des adultes. Il est bien évident que si l'on rapporte une enquête, par définition incomplète, menée auprès de 1600 familles, à une population de plus de 10000 familles, on arrive nécessairement à des taux d'incidence inférieurs à ceux que l'on rencontre dans l'ensemble de la population.

La manœuvre est tellement grossière que l'on s'étonne même que l'on ose nous la présenter. Et pourtant cela se déroule devant Monsieur Brucker, Directeur de l'INVS qui finira par reconnaître d'ailleurs qu'il y a des problèmes de méthode, devant Monsieur Zmirou qui, lui, restera totalement muet et donc, par son silence, cautionnera cette méthode indigne d'un organisme de recherche.

Depuis cette réunion, soit plus de 18 mois, silence radio du côté de l'INVS ; silence radio du côté de la DGS malgré plusieurs démarches de notre part.

En revanche, à plusieurs reprises, lors de réunions publiques, les opérateurs annoncent depuis plusieurs mois, que l'enquête menée par l'INVS montre que les antennes ne sont pour rien dans l'existence d'un nombre anormal de cancers chez les enfants.

Le rapport est aujourd'hui rendu public. Il est pourtant daté d'août 2004. Pourquoi ce retard dans sa publication ? Cherchait-on le meilleur moment pour qu'il ne fasse pas trop de vagues ?

Il est vrai que sa lecture est édifiante et ne fait que confirmer nos craintes quant au sérieux de ce travail :

- Par hypothèse de départ, les champs électromagnétiques de la téléphonie mobile ont été exclus des causes possibles. Contrairement à ce qui nous avait été dit, l'INVS n'a donc en rien modifié sa démarche sur ce point. Il ne s'agit donc pas d'une conclusion après enquête mais d'un postulat de départ : **"L'INVS a considéré, sur la base des connaissances scientifiques actuelles (faible puissance de la station de base, multiples sources d'exposition...) qu'il n'était pas justifié d'étudier une association entre les antennes de téléphonie mobile et l'apparition de pathologies."**
- Aucun recueil systématique sur le terrain n'a été mené par l'INVS qui s'est contenté de reprendre les résultats de l'enquête citoyenne et de les compléter de données fournies par la médecine scolaire, le service de la PMI (protection maternelle et infantile), une consultation des médecins généralistes de la ville et de registres nationaux de cancers de l'enfant.
- Et pourtant, malgré tout, l'INVS ne peut que reconnaître l'existence d'un nombre anormalement élevé de cas de cancers chez les enfants dans la commune de Saint-Cyr l'Ecole.

D'où l'explication magique du HASARD. Et pourtant, chacun sait que le hasard ne peut être invoqué que lorsque toutes les causes possibles ont été étudiées et éliminées.

Nous avons souvent dit que lorsque l'on ne voulait pas savoir, on ne savait pas. Cette enquête tronquée en est, hélas, une preuve de plus.

Les associations de Saint-Cyr ainsi que leur maire refusent de se contenter de cette explication. Aucune piste ne doit être exclue d'avance parce qu'elle risquerait de gêner des intérêts financiers importants. Aucune catégorie de population ne doit être laissée de côté, les pathologies des adultes doivent être étudiées aussi bien que celles des enfants. L'enquête doit revêtir un caractère de recueil systématique pour savoir exactement quel est l'état sanitaire de la population concernée.

Nous soutenons leur démarche et adressons immédiatement une lettre, en ce sens, à Willem Dab Directeur Général de la Santé.

Nous rappelons, par ailleurs, que nous avons transmis au ministère de la Santé les résultats d'autres recensements sanitaires menés par nos adhérents autour de stations de base (cf. Lettre de Priartem n°10/11) Ces recensements faisaient apparaître un taux suffisant de pathologies pour constituer un signal. L'INVS n'a cependant pas cru bon de lancer la moindre enquête auprès des riverains concernés.

Mieux vaut effectivement ne pas savoir et pouvoir continuer à invoquer le HASARD.

Nous devons tous continuer à exiger le lancement d'un grand programme d'enquêtes sur la santé des riverains d'antennes.